



SAINT HILAIRE LA PALUD

Commune de Saint Hilaire la Palud
18 Place de la Mairie 79210
Tel : 05 49 35 32 15 Fax : 05 49 35 31 79
mairie-sthilaire-la-palud@wanadoo.fr
@ : www.st-hilaire-la-palud.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

RESTAURANT SCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACTIVITES EDUCATIVES SPORTIVES ET CULTURELLES

Renseignements concernant l'enfant :

NOM : PRENOM :

Né(e) le : Lieu :

Classe fréquentée :

Adresse de l'élève :

.....

.....

N° de téléphone domicile :

Renseignements concernant les personnes responsables :

Père (ou tuteur légal) :

NOM : PRENOM :

Adresse :

.....

Profession :

Employeur (nom et adresse) :

.....

portable :

travail :

adresse email :

Mère (ou tutrice légale) :

NOM : PRENOM :

Adresse (si différente) :

.....

Profession :

Employeur (nom et adresse) :

.....

portable :

travail :

adresse email :

Noms, prénom et date de naissance des frères et sœurs :

.....

.....

Caisse d'Allocation Familiale de : N° d'allocataire :

Assurance scolaire (n° contrat- assureur)

Inscription Restaurant scolaire : OUI NON

Renseignements d'ordre médical :

Nom du Médecin traitant :

N° de téléphone :

Votre enfant est-il allergique ? Oui Non

Si oui, à quoi ?

Autorisation

Je, soussigné (e) (Nom du père de la mère ou du tuteur) :

Autorise les personnes responsables, pendant l'interclasse, le repas pris au restaurant scolaire, à prendre toutes les mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident (appel d'un médecin, hospitalisation).

Je m'engage à payer tous les frais que l'état de santé de mon enfant aura nécessités.

A....., le
(signature du (des) responsables)

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom /Prénom / Adresse	Tél. domicile	Tél. travail

Inscription Accueil Périscolaire : (cocher les jours de présence **envisagés**)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

Je soussigné (e)....., responsable légal (e) de(s) l'enfant.

..... Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire de la commune de St Hilaire la Palud et dis en accepter les clauses.

Fait à..... le

(signature du (des) responsables)

Document à compléter et à remettre à l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire lors des inscriptions. Merci

INFORMATIONS PRATIQUES

Restaurant Scolaire année 2017-2018

Prix du repas : 2.75 €

Accueil Périscolaire année 2017-2018



	TARIFS au 1 ^{er} septembre 2017			
	QF1 0 € à 550 € CAF-MSA	QF2 551 € à 780 € CAF-MSA	Autres allocataires CAF- MSA 781€ et Au-delà	Autres caisses que CAF et MSA
Forfait matin L, Ma, Me, J, V	1.07	1.33	1.67	1.71
Forfait Soir L, Ma, J, V	1.76	2.11	2.76	2.81
Forfait Journée L, Ma, J, V	2.21	2.72	3.52	3.59

Il est rappelé aux familles que pour tout changement de QF en cours d'année, il est impératif de prévenir la directrice de l'accueil périscolaire afin de réajuster le tarif le mois suivant.

Facturation :

La facture regroupant la cantine et l'accueil périscolaire est envoyée aux parents tous les mois par courrier quelque soit le moyen de paiement.

Le règlement peut être effectué :

- Par prélèvement automatique (vers le 6 du mois suivant la date de réception de la facture). Pour en bénéficier il suffit de compléter et signer le règlement financier, de compléter le mandat de prélèvement SEPA et retourner le tout à la Mairie de Saint Hilaire la Palud accompagné d'un RIB.

- Par chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public** accompagné du coupon de paiement et adressé à la Trésorerie de Mauzé sur le Mignon – 2 place de l'Eglise – BP 10 - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON ;

- par virement sur le compte Banque de France n°30001 00602 D7980000000 43 de la Trésorerie de Mauzé, en précisant bien votre nom, le numéro de la facture et son libellé (par exemple : *cantine mois de juin*) ;

- en espèce directement au guichet de la Trésorerie de Mauzé sur le Mignon (ouverte le lundi de 13h15 à 16h15 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h15).

Depuis le 1^{er} septembre 2015

- par carte bancaire sur le site www.tipi.budget.gouv.fr 24h/24 tous les jours de la semaine (site sécurisé du ministère de l'économie et des finances)

Rappel aux parents :

Les services de restauration scolaire, AECS et d'accueil périscolaire sont organisés et gérés par la municipalité, aussi pour tout renseignement ou toute modification (adresse, état civil, inscription ...), merci de vous adresser à la directrice de l'accueil périscolaire.

L'inscription à l'un de ces services est possible **tout au long de l'année**, il suffit d'en avertir la mairie, la directrice de l'accueil périscolaire et les professeurs au moins une semaine à l'avance.

(Feuilles à conserver par les parents)